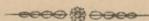


CHAPITRE DEUXIÈME.



LE CLERGÉ ANGLICAN ; LES TORIES ET LES WHIGS.

Il n'y a pas de corporation ecclésiastique qui ait plus asservi aux circonstances ses doctrines et sa conduite que le haut clergé anglican.

L'église anglicane, on le sait, est la fille de la tyrannie, la fille du plus brutal des révolutionnaires couronnés, la fille de Henri VIII. Longtemps elle était restée fidèle à la nature de son origine ; disons mieux, elle avait défendu le libre arbitre des rois absolus contre les droits sacrés du peuple !

Sous Jacques I^{er}, surtout, le fervent protecteur des évêques, on avait vu les partisans de cette

église prêcher dévotieusement la sainte doctrine de l'obéissance passive, de la nécessité du mal et de l'ordre immuable de la Providence ! Mais, par malheur, arriva le règne de Jacques II qui, en catholique zélé, menaçait le pouvoir temporel des évêques anglicans. Aussitôt, les évêques anglicans oublièrent l'obéissance passive, se hâtèrent de changer de doctrine et de fomenter l'insurrection avec une sainte colère. On appela Guillaume d'Orange, le stathouder des Etats-Généraux ; on le seconda chaleureusement, afin qu'il protégât l'autorité et le pouvoir de l'église anglicane.

Jacques II écarté, le hardi et populaire sauveur de la religion protestante commença à outre-passer les limites indiquées par les évêques ; ses idées libérales, ses nobles principes de tolérance religieuse alarmaient les cœurs faussement charitables de ces hommes d'église. Ils eurent à l'instant recours à des arguments fallacieux et à des distinctions puériles pour empêcher et le retour vengeur de Jacques II et son détronement total.

« Un régent, disaient-ils, investi de l'autorité

royale est la meilleure solution à donner à cette question embrouillée. »

D'après eux, Jacques devait conserver le titre royal ; Guillaume d'Orange, le régent, devait recevoir le pouvoir royal. Qu'on nous pardonne cette digression peu édifiante, mais absolument nécessaire pour l'intelligence des débats et pour le jugement à porter sur les principaux caractères de la Chambre des lords ! Revenons au spectacle des assemblées délibérantes, sujet plus élevé et plus intéressant ! Le grand vote de la Convention trouva une résistance opiniâtre dans la Chambre des Lords. Le 29 janvier, l'anniversaire de la mort de Charles I^{er}, la haute Chambre se transforma en grand comité ¹, sous la présidence du comte de Danby, l'un des chefs les plus habiles du parti whig.

Un brillant orateur du parti des tories, le comte de Nottingham, se leva le premier pour exhorter

¹ a. Journal of the House of Lords (29 janvier).

b. Armand Carrel, Histoire de la Contre-Révolution en Angleterre sous Charles II, etc. P. 420.

c. Journal de Henri Clarendon. P. 210.

les lords au rejet de cette fausse et funeste assertion des Communes que le trône était *vacant*¹.

Le comte Daniel Finch de Nottingham était un de ces caractères de transaction, un de ces hommes d'Etat rusés, impassibles, indifférents sur les moyens, qui renvoient au pays des chimères tout sentiment noble et tout principe généreux. Adorateur aveugle du succès, il déclarait, après la victoire de Guillaume, qu'il obéirait mieux au monarque nouveau que ceux qui avaient témoigné tant d'empressement à contribuer à son élection². Le cœur de tout homme de bien est attristé de retrouver partout ces girouettes politiques qui préfèrent le pouvoir à l'honneur et la vaine splendeur des dignités à la vertu !

Selon Nottingham, ce serait ôter au trône toute force et toute sûreté que d'accorder au peuple le

¹ Hansard, Parliamentary history. P. 58 et 59.

² a. Th. Somerville, Hist. of the political transactions and of parties from 1660-1672. P. 313.

b. Will. Belsham, Hist. of Great-Britain from the revolution, etc. London, 1805, twelve volumes. Vol. I, p. 187.

pouvoir de juger un roi ; car la première violation de l'ordre de successibilité transformerait la couronne en une couronne élective ! La régence était l'unique moyen d'exclure Jacques II, sans ruiner en même temps la royauté. Tous les autres moyens étaient seulement calculés sur l'approbation des républicains, de ce parti qui soutenait que le roi était obligé de rendre compte au peuple, parce que son pouvoir tire son origine du peuple !

L'orgueilleuse faiblesse de cette motion fut inexorablement ridiculisée par les hommes les plus spirituels du parti whig. En effet, si les lois ne permettaient pas expressément aux tories de déposer un roi, elles ne leur avaient pas plus accordé le droit de la résistance ! Et où est la différence entre le détronement d'un roi et la privation complète de l'exercice de son pouvoir ? D'ailleurs, rien de plus funeste à la paix intérieure et au développement heureux d'un Etat que la séparation du pouvoir et du titre dont l'effet est de laisser à l'un le nom de roi, en confiant à l'autre les fonctions de la royauté et la force exécutive. Qui

pourra, dans un tel état de choses, être convaincu du crime de haute trahison contre le régent quand il produira les commissions du roi même, sous le nom duquel le régent gouverne le royaume?

C'étaient surtout le marquis de Halifax et le comte de Danby qui combattaient, avec succès, la proposition des tories par la solidité de leurs raisonnements et la force de leur éloquence.

Le marquis de *Halifax* était doué d'un esprit fin et d'une parole entraînant. Malgré les plus sérieux travaux parlementaires, il ne cessait de cultiver, avec un goût exquis, les belles-lettres et les sciences qui, à cette époque, prirent en Angleterre un essor nouveau et sublime. Poète d'un rang inférieur, l'ami de Prior, de Congreve et de Locke, se distinguait par un jugement prompt et juste, et par la protection désintéressée dont il couvrait les hommes de lettres de toutes les conditions. Il savait que le pouvoir a besoin de l'appui des lumières, et que, seul, le pouvoir éclairé sait faire le bonheur du peuple.

Son rival, sir Thomas Osborne, comte de

Danby, était une nature plus froide, plus sévère et plus indépendante. Appelé dès sa première jeunesse aux plus hautes dignités du royaume, il s'était fait respecter, sous la domination énervante de Charles II, par sa probité courageuse et par son habileté parlementaire.

On débattit longtemps; les uns avec sincérité et circonspection, les autres avec astuce et aigreur; ceux-là avec les pompeuses paroles du rhéteur, ceux-ci avec la logique du philosophe!

Le rôle bouffon même ne manqua pas de représenter dans l'assemblée. Au milieu des frémissements des partis, l'évêque d'Ely demanda simplement et naïvement, à la stupéfaction générale de la Chambre, que le roi Jacques II fût rappelé.

« Je propose, répondit en raillant le lord Delamère, que l'évêque d'Ely soit envoyé auprès de Sa Majesté le roi Jacques, sous la condition que ni l'un ni l'autre ne reviendront en Angleterre¹! » (On rit.)

¹ Mazure, Hist. de la Rév. en 1688. Vol. III, p. 327.

Le résultat de la discussion fut le rejet de la régence¹. Mais cet heureux résultat ne fut obtenu qu'à la faible majorité de deux voix, 51 voix contre 49.

Les historiens (français, anglais et allemands) attachent à ce vote une grande importance; les uns y voient la décadence du pouvoir des tories, les autres y voient la faiblesse des whigs; ceux-ci des circonstances favorables à Jacques II; ceux-là enfin, l'avènement de Guillaume d'Orange!

Mais est-ce bien dans ce vote de la Chambre des lords qu'il faut prévoir le sort futur de la Grande-Bretagne?

Dans les temps de révolution, le drapeau de la légalité perd de son effet moral; les représentants du peuple eux-mêmes ne sont pas libres, parce que le peuple intervient de sa personne dans le gouvernement de ses affaires. En 1689, les mandataires du peuple étaient parfaitement d'accord avec leurs électeurs; la Convention était entourée

¹ Macpherson, *Hist. of Eng. from the restor.* I, 560. — *Journals of the House of Lords.* — *Parl. hist.* Ed. Hansard, V, p. 58.

de l'assentiment général et des applaudissements enthousiastes de la nation anglaise. Que pouvaient contre ces forces unies et invincibles les cris hautains de quelques nobles et de quelques évêques ?

La conscience de leur faiblesse n'arrêta pas les tories. Ils continuèrent à combattre, avec une ardeur opiniâtre, chaque mot, chaque point de la déclaration des Communes. Pour différer leur défaite, ils appelaient à leur secours les théories les plus nébuleuses des idéologues politiques. « Existe-t-il, en effet, un contrat originel entre le roi et le peuple¹ ? »

Cette question provoqua une longue et violente discussion qui eût pu faire la gloire des étudiants d'Oxford ou de Heidelberg, au milieu des jours sereins de l'ordre et de la paix, mais qui déconsidérerait les hommes d'Etat pleins de sagesse et

¹ a. Journal of the House of Lords. Hist. de mon temps, par Burnet, traduction de M. Guizot. Vol. IV, p. 407.

b. Voir les notes et pièces justificatives, n° IV.

d'expérience de la haute Chambre anglaise. Une discussion aussi stérile était plus qu'inopportune dans un temps où la nécessité était la loi suprême et le principe dominant !

Cinquante-cinq voix contre quarante-six décidèrent la question en faveur du contrat originel et de ses défenseurs, les whigs¹. La Chambre déclara ensuite que Jacques II avait rompu ce contrat originel². Mais les puérités continuèrent d'occuper les esprits des Lords. On résolut de remplacer l'expression *abdiqué* par le mot *déserté*³, et l'on se demanda alors : si le trône était vacant, par cela que Jacques II avait rompu le contrat originel et déserté le trône ? La réponse fut négative. Ce fut une victoire brillante pour les tories et pour tous ceux qui n'avaient rien à espérer des faveurs du prince d'Orange. On biffa les mots : le trône est vacant ; on rejeta même l'importante

¹ Clarendon's diary Jan. 30. Journals of the House of Lords.

² Parl. hist. Vol. V.

³ Mémoires de Jacques II. Vol. IV, p. 20.

motion de mettre sur le trône le prince Guillaume d'Orange et son épouse Marie d'Angleterre.

Pendant que les lords s'égarèrent ainsi dans le triste et obscur labyrinthe des contradictions et des sophismes, les Communes persistèrent, avec une haute intelligence et avec une fermeté inébranlable, dans la pleine et entière invariabilité de leur résolution ! Les whigs avaient un but clairement défini, tandis que les anglicans et les tories, chancelants et irrésolus, ne savaient que ce qu'ils ne voulaient pas ! Les jours d'agitation politique sont des jours de victoire pour la volonté calme et courageuse qui a conscience de son droit !

